

Houtain-le-Val, le 16 septembre 2023

Chers parents, chers animés,

Vous trouverez ci-dessous tous les détails pratiques qui concernent cette nouvelle année scoute.

1) La composition des staffs :

Comme chaque année, la composition des staffs change. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des responsables de chaque section. Vous recevrez davantage d'informations quant à la composition de chacun des staffs dans *"le nœud de foulard"*, notre journal d'unité qui arrivera bientôt.

<u>Unité</u>	<u>Baladins</u>	<u>Louveteaux</u>	<u>Eclaireurs</u>	<u>Pionniers</u>
Delacourt Vincent	Van Weyenbergh Alicia	Cordi Maud	Sillis Charlotte	Demay Yanis
CAPUCIN	GWAGA	INDRI	ARGALI	TAMARIN
0479 / 75 40 41	0493 / 97 69 89	0498 / 49 99 24	0497 / 42 63 15	0493 / 63 61 55

Si votre enfant ne peut assister à une réunion, il vous est demandé de **prévenir un animateur de sa section 48h à l'avance**, ce afin d'organiser au mieux les réunions et la prise en charge de chacun des enfants. Après 3 absences sans avoir prévenu dans les temps, nous nous réservons le droit de donner la place de votre enfant à une autre personne sur la liste d'attente.

2) Mails des sections :

Toutes les sections sont dotées d'une adresse mail, que vous êtes invités à ajouter à vos contacts si ce n'est déjà fait :

Baladins: ribambelle34bw@gmail.com
Louveteaux: meute34bw@gmail.com
Éclaireurs: troupe34bw@gmail.com
Pionniers: poste34bw@gmail.com
L'unité: unite34bw@gmail.com

Pour rappel, les questions d'animation sont à voir avec les staffs. Pour les questions administratives, merci de contacter l'unité.

3) Le site:

En plus de recevoir les convocations par mail, la plupart de celles-ci sont disponibles sur le site de l'unité : www.34bw.be. Vous pouvez également vous y inscrire à l'aide d'un code reçu dans le mail de rentrée. Il est obligatoire d'avoir un compte sur le site pour y voir **les photos des activités**.

4) Les cotisations :

L'Unité fait partie de la fédération « Les Scouts ». Afin d'y inscrire et d'assurer votre enfant pour l'année 2023-2024, il vous est demandé une cotisation annuelle d'un montant de :

- 97 € pour un enfant
- 174 € pour deux enfants¹
- 240 € pour trois enfants¹
- 80€ par enfant pour plus de trois enfants¹

Le montant de la cotisation a été augmenté de 2€ par enfant uniquement en raison de l'augmentation du prix des calendriers.

Le paiement de la cotisation vous est demandé pour le **31 octobre** au plus tard sur le compte de l'unité **BE94 0688 9634 6614.** Merci de bien vouloir mentionner en communication : "**COTI + les noms et prénoms des animés concernés**".²

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de désinscrire votre enfant de l'unité. En cas de difficulté de paiement de la cotisation, il est possible d'effectuer un étalement du paiement auprès de l'unité ou de nous contacter afin d'en discuter. Les difficultés de paiement ne doivent pas être un frein à la participation aux activités. Pour ce faire, nous vous demandons de nous contacter avant le 31 octobre via mail (unite34bw@gmail.com) ou directement auprès de Hérisson (Lemmens Lucas -- 0478/79.74.80)

La cotisation comprend :

- Les assurances³ suivantes fournie par la fédération "Les Scouts"
 - Assurance Responsabilité civile et accidents corporels auprès d'Axa Police 720.251.908
 - Assurance Assistance à l'étranger
 - Assurance tout risque
 - Protection juridique
- Un goûter lors de chaque réunion durant l'année,
- Deux calendriers "Les Scouts" d'une valeur de 7€/pc que vous pouvez garder ou vendre à votre famille, amis, collègues... Si d'aventure, vous vous sentiez l'âme commerciale, n'hésitez pas à en recommander en adressant un mail au staff d'unité (unite34bw@gmail.com). Pour rappel, le paiement des calendriers étant compris dans la cotisation, l'argent n'est donc pas à restituer par la suite à l'unité. Il vous sera possible de rentrer les calendriers invendus et d'en demander le remboursement pour autant que ceux-ci nous parviennent avant le 15 novembre.

La cotisation ne comprend pas :

¹ Les cotisations "couple" et "familiale" s'appliquent à des membres d'une même famille (frères, sœurs, père, mère) qu'ils soient scouts ou guides. A la seule et unique condition qu'ils vivent sous le même toit

² Vous pouvez également payer la cotisation en liquide directement auprès de Hérisson (Lemmens Lucas) lorsqu'il est présent en fin de réunion, à la réunion de passage ou lors de la marche ADEPS.

https://lesscouts.be/fr/administratif/assurances-1/assurance-responsabilite-civile-et-accidents-corporels-police-720-251-908

- Deux assurances complémentaires qui peuvent être souscrites sur base volontaire⁴ sur demande des parents :
 - Assurance facultative contre les accidents corporels invalidité permanente et incapacité temporaire (5€ à 11€ selon l'option choisie)
 - Assurance annulation camp à l'étranger (choix et montant à préciser avant le camp)
- La première assurance complémentaire peut être souscrite en supplément, après simple demande de votre part par mail à <u>unite34bw@gmail.com</u> et après versement du montant supplémentaire sur le compte de l'unité. (Montants repris sur le site des scouts)
- La seconde fera l'objet de précision le cas échéant avant un camp à l'étranger et sera en supplément du prix du camp pour les parents qui en feront la demande.

5) Autorisation parentale et fiche médicale :

Comme chaque année, nous vous demandons de remplir un document donnant votre autorisation parentale et une fiche médicale pour chacun de vos enfants afin de disposer de toutes les informations qui pourraient être nécessaires lors de l'animation.

Vous pouvez <u>télécharger ces documents</u> sur le site de l'unité et la rendre à un des animateurs de votre enfant lors des réunions. **Celle-ci est à remplir en début d'année** <u>ET</u> **avant le camp.**

6) Uniforme:

Vous trouverez sur le site internet de l'unité les détails concernant l'uniforme scout de votre enfant. L'uniforme est obligatoire et nécessaire au bon déroulement de l'animation. Le foulard de l'unité est offert lors de la première inscription dans l'unité. S'il en fallait un nouveau par la suite, des foulards peuvent être achetés auprès du staff d'unité. Nous insistons sur le fait que chaque animé doit avoir son uniforme à chaque réunion. L'uniforme officiel de la fédération n'est pas obligatoire, mais si vous voulez l'acheter neuf, il est disponible sur le site de la scouterie (http://www.lascouterie-economats.be), chez John's Shop à Nivelles, chez SEEONEE à Ottignies, à La Maison du Scout à Waterloo,...

Cette année encore, nous mettons en place une **bourse aux vêtements**, tout cela est expliqué dans le mail de rentrée que vous avez déjà reçu.

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1fqTAG6ahxCbgmjEmYBu0k3GUH-C7BGrE_qLLZ-4lzkQ/edit ?usp=sharing

7) La marche ADEPS:

Le **dimanche 22 Octobre 2023** se déroulera notre traditionnelle marche ADEPS. Nous vous invitons à venir marcher en famille.

Après l'effort, le réconfort, une petite restauration ou des boissons vous attendront à l'arrivée.

Les premiers départs se feront vers 7h du matin pour les lève-tôt. Les derniers départ se feront à 17h dépendant du parcours (5, 10, 15 et 20km).

Nous tenons d'avance à remercier les personnes qui contribueront à la réussite de cette journée.

8) Calendrier des activités :

⁴ https://lesscouts.be/fr/administratif/assurances-1/deux-assurances-complementaires

Le calendrier pour le premier semestre est joint à la fin de cette convocation. Cependant, vous pouvez déjà noter à l'agenda du second semestre, les dates suivantes:

- Fête d'unité : 13/04/2023

Vous pouvez aussi consulter facilement le planning des réunions sur https://34bw.be et l'intégrer dans votre agenda numérique

9) Camps et réforme scolaire:

Comme vous le savez, les modifications du calendrier scolaire ont un impact sur l'année scoute. Outre les congés d'automne de détente et de printemps qui sont allongés ou décalés, les camps ne pourront plus commencer au 1er juillet.

1. L'année scoute

Les chefs qui sont en supérieur n'auront pas les mêmes rythmes que leurs animés. Les vacances de printemps seront complètement décalées et leur blocus commence début mai comme les autres années.

2. Les camps

Les camps commencent dorénavant le samedi qui suit le dernier jour d'école. Pour exemple, en 2024, les cours sont donnés jusqu'au vendredi 5 juillet, le camp commencera donc le samedi 6 juillet (sauf particularité pour les pionniers éventuellement, auquel cas vous serez prévenus à l'avance évidemment).

10) Mesures COVID:

Les mesures étant assouplies, les règles concernant les réunions sont revenues (presque) normales. Restent d'application les mesures suivantes:

- Lavage des mains (mais ça, c'est normal ;-)

En vous souhaitant une excellente année parmi nous,

Le staff d'Unité de la 34 BW

Planning premier semestre

Date	Baladins	Louveteaux	Eclaireurs	Pionniers		
Sa 16/09/2023	Réunion de passage	Réunion de passage	Réunion de passage	Réunion de passage		
Sa 23/09/2023	Réunion	Reunion	Réunion	Réunion		
Sa 30/09/2023	Réunion	Reunion	Réunion	Réunion		
Sa 07/10/2023			Traque	Traque		
Sa 14/10/2023	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion		
Sa 21/10/2023	Prépa marche ADEPS	Prépa marche ADEPS	Prépa marche ADEPS	Prépa marche ADEPS		
Di 22/10/2023	Marche ADEPS					
Sa 28/10/2023	/	/	/	1		
Sa 04/11/2023	Réunion Halloween	Réunion Halloween	Réunion Halloween	Réunion Halloween		
Sa 11/11/2023	TU (chefs en formation)	TU (chefs en formation)	Réunion de patrouille	TU (chefs en formation)		
Sa 18/11/2023	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion		
Sa 25/11/2023	/	/	/	/		
Sa 02/12/2023	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion		
Sa 09/12/2023	Réunion noël	Réunion noël	Réunion noël	Réunion noël		
Sa 16/12/2023	Réunion	/	/	/		
Sa 23/12/2023	/	1	/	/		

Rappel : si votre enfant ne peut assister à une réunion, il vous est demandé de **prévenir un animateur** de sa section 48h à l'avance.